



**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 7 mai 2018, 19 h à la salle communautaire du secteur Colombourg le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

40, 7^e Avenue Ouest
Lot 4 729 492
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre la construction d'un agrandissement de 40' x 60' à un bâtiment secondaire existant avec une marge de recul côté sud-est de 1,32 mètre au lieu de 1,35 mètre, afin de respecter l'alignement du bâtiment existant auquel l'agrandissement sera rattaché, tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.
- Permettre le maintien tel que construit de 7 bâtiments secondaires détachés au lieu de 5, tel que prescrit pour la zone CR-1 du règlement de zonage 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 7 mai 2018 à 19 h, à la salle communautaire du secteur Colombourg, au 705, 2^e-et-3^e rang de Colombourg.

Donné à Macamic, ce 12 avril 2018

Joëlle Rancourt

Secrétaire-trésorière adjointe